Ecole de musique
Fanfare de Combremont-le-Grand

école de musique multisite

www.multisite.ch

Annexe au règlement de l'Ecole de Musique Multisite

Site de Combremont-le-Grand

But de l'école

Le but de l'Ecole de Musique est d'offrir un enseignement musical de qualité. L'EM a été créée afin de former une relève et ainsi assurer l'avenir de la société de musique.

Offre de cours

Les cours suivants sont proposés à l'école de musique :

- Initiation musicale
- trompette, cornet
- alto
- trombone
- euphonium / baryton
- batterie/percussion
- tambour

Instruments

L'élève est responsable de son instrument et du matériel mis à disposition. La perte ou la réparation, provenant du manque de soins ou de la négligence, sera facturé. Toutes les réparations seront exécutées par un spécialiste mandaté par l'EM. Personne d'autre n'a l'autorisation d'intervenir sur les instruments propriété de l'EM.

Salles de cours

Les cours sont dispensés dans les locaux de l'école de musique. Il n'y a pas d'enseignement à domicile.

Ecolages

Une facture est envoyée au début de chaque semestre. Il est toutefois possible de l'acquitter en plusieurs versements (en informer le responsable de l'EM par écrit).

En cas de démission en cours d'année scolaire, l'écolage reste dû pour l'année entière.
Une demande écrite de remboursement d'écolage et un certificat médical sont à adresser au responsable de l'EM pour toute maladie de plus de trois semaines.

Concours des solistes

Les élèves de l'EM sont encouragés à participer au Concours des Solistes et Petits Ensembles organisé chaque année dans le cadre du Giron. La participation à ce concours est décidée en accord avec l'élève, ses parents et le professeur.
Les lauréats du concours du Giron sont qualifiés pour la Finale Vaudoise des Solistes et Petits Ensembles qui se déroule chaque année au mois de novembre. Ces concours sont payés par l'école de musique seulement si l'élève y participe.

Camp de musique

Sur inscription et à charge des parents.